

Assemblée Générale Elective de la MSA ALPES DU NORD

*Le 26 juin 2025
à Montmélián*

PROCES-VERBAL

Le 26 juin 2025, se déroule à Montmélián l'Assemblée Générale Elective de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord.

La séance est ouverte sous la Présidence de Thierry Girard. Il souhaite à toutes et à tous la bienvenue et remercie les membres présents d'avoir répondu nombreux à l'invitation.

Le 1^{er} Vice-Président remercie ensuite les membres constitutifs de cette Assemblée Générale, c'est-à-dire l'ensemble des délégués cantonaux constituant l'Echelon Local de nos 3 départements (Isère – Savoie – Haute-Savoie).

197 délégués sont aujourd'hui présents, le quorum étant atteint, Thierry Girard constate que l'Assemblée Générale Elective peut donc valablement se tenir.

Le 1^{er} Vice-Président présente les personnalités à ses côtés :

- « M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord
- Mme Anne GACHET, Présidente de la Commission Vie Mutualiste
- J'ai une pensée toute particulière pour Françoise THEVENAS, notre Présidente de la MSA Alpes du Nord qui ne peut être à mes côtés aujourd'hui pour raison de santé. »

Il remercie aussi les personnalités qui ont fait l'honneur d'être présentes aujourd'hui, particulièrement Béatrice Santais, Maire de Montmélián, qui nous accueille chaleureusement dans sa commune.

Désignation des assesseurs

Afin que l'Assemblée Générale puisse valablement statuer et conformément aux statuts, le 1^{er} Vice-Président procède à la désignation d'un assesseur dans chacun des collèges.

Pour le 1^{er} collège : Mireille BLANC-GONNET

Pour le 2^{ème} collège : Joseph DE BEBY

Pour le 3^{ème} collège : Dominique BONNARDON

Le secrétaire de séance est M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord

PRESENTATION DU DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 1^{er} Vice-Président présente le déroulement des travaux de cette matinée qui se déroulera en deux temps :

- **Une partie élective** qui permettra aux délégués d'élire le nouveau Conseil d'Administration, soit pour chaque département, 9 administrateurs : 3 pour le 1^{er} collège, 4 pour le 2^{ème} collège, 2 pour le 3^{ème} collège.

Voici le déroulement des travaux pour cette première partie :

- Résultats des élections 2025

- Le conseil d'administration
 - Les règles du scrutin et bureaux de vote
 - Présentation des candidats
 - Instructions de vote
 - Ouverture des bureaux de vote
-
- **Une partie statutaire** au cours de laquelle les délégués seront amenés à approuver le rapport moral du Conseil d'Administration.

Cette deuxième partie, sera consacrée à la présentation de différents rapports :

- Le rapport d'activité 2024
- Les résolutions financières 2024
- Le rapport Vie Mutualiste 2024
- Le rapport moral 2024
- Trois Motions

1- Partie Elective

Résultats des élections du 22 mai 2025

Thierry Girard, 1^{er} Vice-Président sortant, présente **les résultats obtenus par la MSA Alpes du Nord lors des élections du 22 mai 2025 ainsi que la composition de cette Assemblée Générale :**

Ces élections ont enregistré un taux de participation global de 16.33 % :

- Pour le collège 1 : 21.52 %
- Pour le collège 2 : 13.43 %
- Pour le collège 3 : 16.71 %

397 délégués cantonaux ont été élus par 10 281 électeurs.

• **Pour l'Isère, la composante de cette Assemblée est la suivante :**

- 1er collège : 58 délégués cantonaux élus,
- 2ème collège : 79 délégués cantonaux élus,
- 3ème collège : 14 délégués cantonaux élus.

Au total, le département de **l'Isère** sera représenté par **151 délégués**.

• **Pour la Savoie, la composante de cette Assemblée est la suivante :**

- 1er collège : 56 délégués cantonaux élus,
- 2ème collège : 47 délégués cantonaux élus,
- 3ème collège : 26 délégués cantonaux élus.

Au total, le département de la **Savoie** sera représenté par **129 délégués**.

- **Pour la Haute-Savoie, la composante de cette Assemblée est la suivante :**

- 1er collège : 51 délégués cantonaux élus,
- 2ème collège : 49 délégués cantonaux élus,
- 3ème collège : 17 délégués cantonaux élus.

Au total, le département de la **Haute-Savoie** sera représenté par **117 délégués**.

- **La nouvelle Assemblée est ainsi composée de :**

- **165 délégués cantonaux** élus pour le 1er collège,
- **175 délégués cantonaux** élus pour le 2ème collège,
- **57 délégués cantonaux** élus pour le 3ème collège.

Ces **397 délégués** ont tous été convoqués pour cette Assemblée Générale du 26 juin 2025.

La configuration du Conseil d'Administration

Les délégués de chaque département sont appelés à élire les membres du Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord en fonction de leur département et de leur collège, soit **9 Administrateurs par département** :

- pour le 1er collège : 3 par département
- pour le 2ème collège : 4 par département
- pour le 3ème collège : 2 par département

soit au total :

- **L'élection de 27 membres du Conseil d'Administration**
- **3 membres désignés par les UDAF** (Unions Départementales des Associations Familiales Isère – Savoie – Haute-Savoie)
- **3 représentants du Comité d'Entreprise désignés** (avec voix consultative)

Puis Thierry Girard présente les missions du Conseil d'Administration :

- Définir la politique générale
- Administrer et représenter la MSA
- Décliner les politiques sociales

Les règles de scrutin et l'organisation des bureaux de vote

M. Champarnaud, Directeur Général, apporte des précisions sur **les modalités électorales**, car cette Assemblée est soumise à un formalisme très rigoureux.

Les règles du scrutin

Le mode d'élection appliqué pour chaque collège est le suivant :

Les 1er et 3ème collèges désigneront leurs administrateurs selon le mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours, majorité absolue au premier tour (50 % + 1 voix) et majorité relative au second tour, s'il y en a un.

Sont proclamées élues au Conseil d'Administration, les personnes qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix au second tour et si un seul siège reste à pourvoir, le doyen d'âge est proclamé élu.

Pour le 2ème collège, sont proclamés élus Administrateurs les candidats dans l'ordre de la liste selon la règle de la représentation proportionnelle à un tour avec répartition complémentaire suivant le plus fort reste.

Vote et composition des bureaux

Thierry Girard explique que dans chaque département, 3 bureaux de vote sont installés et sont présidés chacun par un administrateur sortant. Un délégué du collège est désigné pour assumer la fonction d'assesseur au sein du bureau de vote.

Conformément au Code Rural, le Conseil d'Administration a désigné les Présidents des 9 Bureaux de vote. Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Les bureaux de vote se composent donc comme suit :

Bureaux de vote	1er collège	2ème collège	3ème collège
Isère			
Président	Anne GACHET	Anne FUZAT	Jean-Marc PORTAZ
Assesseur	Guy DURAND	Denis ADOBATI	Gilles BONNAIRE
Savoie			
Président	Colette VIOLENT	Isabelle DERONZIER	Guy PAJEAN
Assesseur	Claude BRUNET	Bastien VIOLET	Daniel PACCARD
Haute-Savoie			
Président	Philippe OMNES	Jean-Paul GUIGNARDAT	Laurent GAILLARD
Assesseur	Marie-Ange BOSSON	Joseph DE BEVY	Kevin DUDING

Présentation des candidats

M. Champarnaud présente ensuite **chacun des candidats au Conseil d'Administration de la M.S.A. Alpes du Nord.**

Par département et par collège :

Pour l'Isère

► [1ER COLLEGE](#)

FDSEA – JA de l'Isère

Guy DURAND, de Autrans

Anne GACHET (administratrice sortante), de Monestier du Percy

Jacqueline REBUFFET, de Laval

► [2EME COLLEGE](#)

CFDT

Anne FUZAT (administratrice sortante), de Pierre Chatel

Vincent BATTAULT, de Four

Laurent PIAT, de Vinay

Yoann PLATEL LIANDRAT, de La Tour du Pin

CFE-CGC

Edmond DECOUX (administrateur sortant) de Chimilin

Nadège DENIS, de Voreppe

Paul MEUNIER, de La Chapelle de la Tour

Denis CHEVALIER, de Herbeys

CGT

Moulay GHEMBAZA (administrateur sortant) de Auberive sur Varèze

Roland GUET, de Luzinay

Lydia MARIA DE SANTA TERESA, de Courtenay

Thierry BARNOIN, de Revel Tourdan

► [3EME COLLEGE](#)

FDSEA/JA de l'Isère

EARL MARC PORTAZ

Par M. Jean-Marc PORTAZ (administrateur sortant) mandataire, de Chapareillan

FDSEA de l'Isère

Par M. Jérôme CROZAT (administrateur sortant) mandataire, de Moirans

Pour la Savoie

► [1ER COLLEGE](#)

FDSEA – JA des Savoie

Cécile DINEZ (administratrice sortante) de Val Cenis
René FECHOZ-CHRISTOPHE (administrateur sortant) de Mercury
Colette VIOLENT (administratrice sortante) de Bourgneuf

► [2EME COLLEGE](#)

CFDT

Thierry GIRARD (administrateur sortant) de Bassens
François COIGNARD, de la Bridoire
Hélène BERGER, de La Trinité
Nadine TONDA, de La Motte-Servolex

CFE-CGC

Joël DUCLOS, de Gilly sur Isère
Michel GUILLERMIN, de Entrelacs
Catherine GUINET, de Chambéry
Isabelle MUGNIER, de Chamousset

CGT

Yves CŒUR, de Cognin
Aurélien MALAURE, de Aix-les-Bains
Catherine KERGOZOU DE LA BOESSIERE, de La Motte-Servolex
Nicolas DUVAL, de Saint-Baldoph

► [3EME COLLEGE](#)

FDSEA – JA des Savoie

GAEC DE LA PECHERIE à St Pierre de Soucy
Par Lydie SALOMON, mandatrice
SAS PACCARD PAYSAGE à St Genix les Villages
Par Daniel PACCARD, mandataire (administrateur sortant)

Pour la Haute-Savoie

► [1ER COLLEGE](#)

FDSEA – JA des Savoie

Jean-Luc BIDAL, de Sciez
Flavie MELENDEZ, de St Gervais les Bains
André PERNET-COUDRIER, de Val de Chaise

► [2EME COLLEGE](#)

CFDT

Marc JOIGNEAULT (administrateur sortant), de Veyrier du Lac
François CENA (administrateur sortant), de Saint-Julien-en Genevois
Elvire FEY, de Poisy
Antoine MICHARD, de St Laurent

CFE-CGC

Jean-Paul GUIGNARDAT (administrateur sortant) de Marignier
Claude GRADELET, de Menthon Saint-Bernard
Frédéric BATTISTELLA, de Filliere
Lyne CLARENS, de Alby sur Cheran

► [3EME COLLEGE](#)

FDSEA – JA des Savoie

SAS PAYSAGE DE L'ALABANAIS, Vallières sur Fier
Par Jean-Baptiste MONDOU, mandataire
SERVICE DE REMPLACEMENT ALBANAIS, Annecy
Par Hervé GARCIN, mandataire

Les explications sur les instructions relatives au vote

M. Champarnaud, Directeur Général, apporte **des explications sur les instructions relatives au vote**.

Chaque collège dispose d'enveloppes de vote de couleurs différentes (**bleu pour le 1^{er} collège, rose pour le 3^{ème} collège, verte pour le 2^{ème} collège**).

Le passage dans l'isoloir est obligatoire.

Les consignes de vote sont affichées dans les isoiloirs et près de chaque bureau de vote.

Concernant le 1^{er} collège et le 3^{ème} collège : pour que le vote soit valable, il ne doit pas comporter plus de 3 noms pour le 1^{er} collège, plus de 2 noms pour le 3^{ème} collège (obligatoirement des candidats déclarés).

Concernant le 2^{ème} collège : le vote doit s'opérer par liste complète donc sans panachage. Pour que le vote soit valable, l'enveloppe ne doit contenir qu'un bulletin de vote. Rayer un nom, changer un ordre de présentation entraîne la nullité du vote.

Une précision est apportée pour les électeurs qui détiennent un pouvoir :

- si ce pouvoir émane d'une personne relevant d'un autre département, il convient obligatoirement d'aller voter dans le département de cette personne. Les opérations de vote se font en deux temps, dans deux bureaux de vote différents.
- si ce pouvoir émane d'une personne relevant du même département, les opérations de vote se font en deux fois mais dans le même bureau de vote.

Ouverture des bureaux de vote et consignes

Après avoir répondu aux interrogations de la salle sur les modalités du scrutin, le 1^{er} Vice-Président sortant, Thierry Girard, déclare le scrutin des élections au Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord ouvert.

Pendant les opérations de vote, une phase d'animation est proposée aux délégués dans la salle de restauration.

Les opérations de vote se terminent à 11 H 30.

Les délégués sont invités à rejoindre l'amphithéâtre afin de poursuivre les travaux de l'Assemblée Générale.

Pendant ce temps, les opérations de dépouillement débutent.

2- Partie statutaire

Thierry Girard, présente le déroulé de l'Assemblée Générale statutaire.

L'Assemblée Générale sera consacrée :

- A l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024

Suivie de la présentation des différents rapports :

- Rapport d'activité 2024
- Affectation aux réserves des résultats au titre de la santé au travail 2024
- Rapport mutualiste 2024
- Rapport moral du Conseil d'Administration
- Vote des motions
- Proclamation des résultats de l'élection des membres du conseil d'administration

Comme l'année dernière, des séquences de questions - réponses ponctueront chaque présentation lors de cette Assemblée Générale.

Elles seront prises en charge par l'équipe de Direction selon la nature des questions :

- Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général
- Anne-Laure ARGOUD, Directrice Comptable et Financière
- Pauline BRENIER, Sous-Directrice
- Marc MASDURAUD, Sous-Directeur
- Matthieu LE NOAN, Sous-Directeur

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

Thierry Girard soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2024 à l'approbation des délégués MSA.

Pour rappel, le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024 a été publié sur le site Internet de la MSA ALPES DU NORD dans la rubrique « Accueil Elu MSA » et « Elu MSA/Actualités »

Le 1^{er} Vice-Président sortant invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024 est adopté à l'unanimité des membres délégués présents.

Thierry Girard remercie les délégués pour ce vote.

Il laisse la parole à Fabien Champarnaud, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, pour la présentation du rapport d'activité de la Caisse.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

« Bonjour à toutes et à tous,

Je vais vous présenter le rapport d'activités 2024. Etant donné que nous sommes déjà presque en juillet 2025, il va falloir fournir un petit effort de mémoire.

Je ne pourrais également m'empêcher de mentionner certains évènements qui ont eu lieu en 2025 et qui me semblent importants.

Cette Assemblée Générale est la dernière du mandat précédent mais également la 1^{ère} Assemblée Générale du mandat d'après. Je vais donc essayer de vous donner un peu de profondeur de vue et de champs, notamment au niveau des chiffres clés ou de certaines réalisations pour mettre en visibilité ce que la MSA ADN a fait au cours de toute la durée du mandat mais aussi de la Convention d'Objectifs et de Gestion, le contrat qui nous lie avec l'Etat.

1- Les chiffres Clés

La MSA en 2024, pour qui, Combien ?

Vous pouvez voir sur cette première diapositive le nombre d'adhérents et certaines évolutions :

- Une baisse du nombre d'adhérents par rapport à 2023 et également par rapport à la totalité de la COG (depuis 2020). Cela s'explique principalement par l'érosion démographique du régime. La MSA est aussi une caisse de retraite et nos retraités finissent malheureusement par décéder et le nombre d'installations de nouveaux exploitants, même s'il paraît stable par rapport à 2020 est en baisse par rapport à 2023 et ne vient pas compenser la baisse du nombre de retraités.
- Ce qu'il est intéressant de regarder également, ce sont les redistributions sociales et

le recouvrement des cotisations et contributions qui sont en augmentation de manière assez significative notamment si on regarde sur la longue période de la durée de la COG. Nous pouvons l'expliquer par un certain nombre d'effets :

Augmentation des redistributions sociales :

- D'abord l'augmentation des dépenses de santé : augmentation de la consommation de soin ou du vieillissement de la population
- De l'augmentation du coût des soins avec la revalorisation de certains actes médicaux que l'on rembourse en tant qu'organisme de l'assurance maladie
- Les revalorisations du SMIC, entraînent notamment l'augmentation des Indemnités Journalières puisqu'elles ont une base de calcul qui correspond au SMIC
- On a aussi un effet sur le montant des retraites des salariés dont les modalités de calcul font qu'en moyenne elles sont en augmentation
- Une augmentation des prises en charge de cotisation sur la période (concerne plutôt la situation des exploitants en difficultés)

Augmentation des cotisations et des contributions :

- Nous avons identifié un facteur important, lié à l'augmentation du nombre de salariés sur la période : + 12 % de salariés avec la revalorisation du SMIC. Cela fait que les employeurs de mains d'œuvre acquittent plus de cotisations à la MSA.
- Pour les exploitants : un petit effet autour de l'assurance maladie des exploitants agricole
- Ces augmentations entraînent une conséquence directe puisque le montant total des redistributions sociales s'élève à un demi-milliard par an pour les trois départements des Alpes du Nord et le montant des cotisations et contributions recouverts est de presque 400 millions d'euros.
- Cela nous sert à calculer notre coût de gestion : pour 100 euros reversés ou recouverts il y a 2,6 euros de coût de gestion.

Ce qui nous place dans un niveau de gestion qui est quand même plutôt bon et en amélioration puisque les années précédentes je vous présentais un ratio à 2,9 car nos moyens de fonctionnement sont en décroissance et lorsque l'on verse malgré tout plus de prestations et que l'on recouvre plus de cotisations cela fait progresser cet indicateur.

2- Les différentes postures de la MSA

La MSA en 2024, opérateur des politiques publiques

Par rapport au diaporama, les grandes zones de grandeur sont :

En haut à gauche :

- 160 000 appels téléphoniques reçus en 2024 avec 87 % d'appel pris
- 42 000 messages reçus et traités via Mon espace privé MSA
- + de 6000 demandes de rendez-vous ont été honorés dans une année
- 4200 accompagnements pour les adhérents MSA dans les 84 France services des 3

départements (nous sommes gestionnaires de deux d'entre elles en Isère)

Je ne vais pas insister sur tous les chiffres, mais juste noter que le code couleur :

en rouge concerne le traitement des demandes du quotidien.

en bleu concerne les accompagnements (travailleurs sociaux) et les webinaires et rencontres dédiés aux professionnels

Se référer au document power point projeté en séance.

La MSA en 2024, partenaire du monde agricole

- **Les actions collectives mises en place et organisées par les travailleurs sociaux :**
 - o Coup de pouce connexion en Isère
 - o Estime de Soi à la MFR de Chatte, en Isère
 - o Mes petits papiers, en Isère
 - o Prendre soin de sa santé : Haute vallée de l'Arve en Haute-Savoie
 - o Le Café des nouveaux installés, en Isère
- **La MSA au rendez-vous des évènements agricoles :**
 - o Foire de Beaucroissant : du 13 au 15 septembre, en Isère
 - o Vaches en piste du 27 au 30 mars à la Roche sur Foron, en Haute-Savoie
 - o Congrès national FNSEA : du 25 au 27 mars à Grenoble, en Isère
- **La MSA acteur de la prévention du mal-être agricole :**
 - o Démarche de prévention du suicide avec Oser les mots : 229 sentinelles ont été formées (dont 44 en 2024) 85 alertes suicides ont été prises en charge, ce qui est un nombre très élevé, identique à 2023.
 - o Etude sur les nouveaux installés en tant qu'actifs fragiles
 - o Journée mondiale de la prévention du suicide : 1^{ère} édition à Albertville le 11 septembre 2024

La MSA, en tant que partenaires du monde agricole, c'est aussi :

- **Être aux côtés des éleveurs lors de la crise FCO** avec 362 appels sortants vers les éleveurs touchés dont 65 passés par les délégués MSA.
L'offre d'accompagnement est développée autour de trois axes : le soutien social, les mesures de trésorerie et une écoute de proximité.
- **Tenir des actions de soutien aux agriculteurs en 2024 :**
 - o 724 échéanciers de paiement ont été mis en place sur l'année (+ 43% par rapport à 2023)
 - o On note une augmentation de 43% par rapport à 2023 de prises en charge de cotisations (au titre des critères généraux, au titre de la crise de l'élevage FCO et au titre des intempéries)
 - o 143 remises de majoration de retard ont été accordées
- **Réagir Isère et Réagir des Savoie :** dispositif co-piloté par la MSA et la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec les conseils départementaux et les directions départementales des territoires. (On dénombre 574 exploitants accompagnés en Isère, 89 en Savoie et 125 en Haute-Savoie)
- **L'aide au répit**, avec le remplacement sur l'exploitation.
 - o Une augmentation de 41% par rapport à 2023 avec 194 bénéficiaires sur l'année 2024.
 - o 2200 jours de remplacements financés, ce qui représente une augmentation de 83% par rapport à 2023.
 - o Et un budget de 424 986 euros, (+ 80% par rapport à 2023)

- **Nous pouvons également souligner depuis le début de la COG :**
 - o Plus de 5 millions de prise en charge de cotisations
 - o 2851 exploitants ont été accompagnés avec Réagir
 - o L'avant-première débats de la « Ferme des Bertrand » de Gilles Perret
 - o Expérimentation Berger d'appui
 - o Accompagnement des éleveurs face à la prédation du loup

La MSA en 2024, animateur des territoires ruraux

- **La MSA a pour objectif de faciliter et dynamiser la vie en territoire rural :**
 - o Des projets de chartes : chartes des familles, chartes des aînés
 - o Des contrats locaux de santé, avec la signature de 2 nouveaux contrats en Isère et Haute-Savoie
 - o Par la coordination des France Services en Isère pour le compte de l'Etat. Une journée porte ouverte du bus France services s'est tenue en Bièvre Rhône à St Maurice l'Exil le 18 octobre.
 - o La MSA a soutenu 39 porteurs de projets sur les 3 départements avec le dispositif Grandir en Milieu Rural
 - o 2 représentations de théâtre-forum en lycée agricole sur la santé mentale des jeunes
 - o Accompagnement par Itinéraires de Santé et la MSA sur les projets MARPA à Biol (38), Jarsy (73) et Vulbens (74)
- **La MSA et la prévention santé et l'aide aux aidants :**
 - o Répit des aidants avec l'association Répit Bulle d'Air : une augmentation de 31% par rapport à 2023
 - o Des ateliers de prévention santé organisés par Itinéraires de Santé
 - o 7 conférences de prévention ont été organisées par Itinéraires de Santé pour 272 seniors sur les clés du bien-être, de la mémoire, de la mobilité...
- **La MSA aux côtés des jeunes :**
 - o L'organisation de l'appel à projets jeunes : 10000 euros octroyés à 7 groupes de jeunes

La MSA Alpes Du Nord, Terre d'innovation sociale

- **La création d'une nouvelle prestation extra-légale : l'aide administrative**
Mise en œuvre en avril 2023 pour apurer le retard administratif (68%), faire face aux obligations réglementaires (12%) et avoir un soutien au numérique (20%)
 - o 23 assistantes administratives conventionnées en 2024 (+9%) par rapport à 2023
 - o 49 agriculteurs ont pu bénéficier de cette aide en 2024 (+53% par rapport à 2023)
 - o Cette initiative locale a inspiré une expérimentation nationale en 2024 avec 20 MSA volontaires, pour un montant dédié d'un million d'euros.
- **La création d'un groupement d'employeurs**, fondé par la MSA ADN et les CPAM 38, 73 et 74 dans le cadre de leur politique publique d'amélioration de l'accès aux soins afin de :
 - o Soutenir le fonctionnement des maisons de santé, CPTS et des médecins

libéraux

- o Favoriser l'accès aux soins et les parcours pour les patients avec une vigilance accrue en zone rurale et agricole

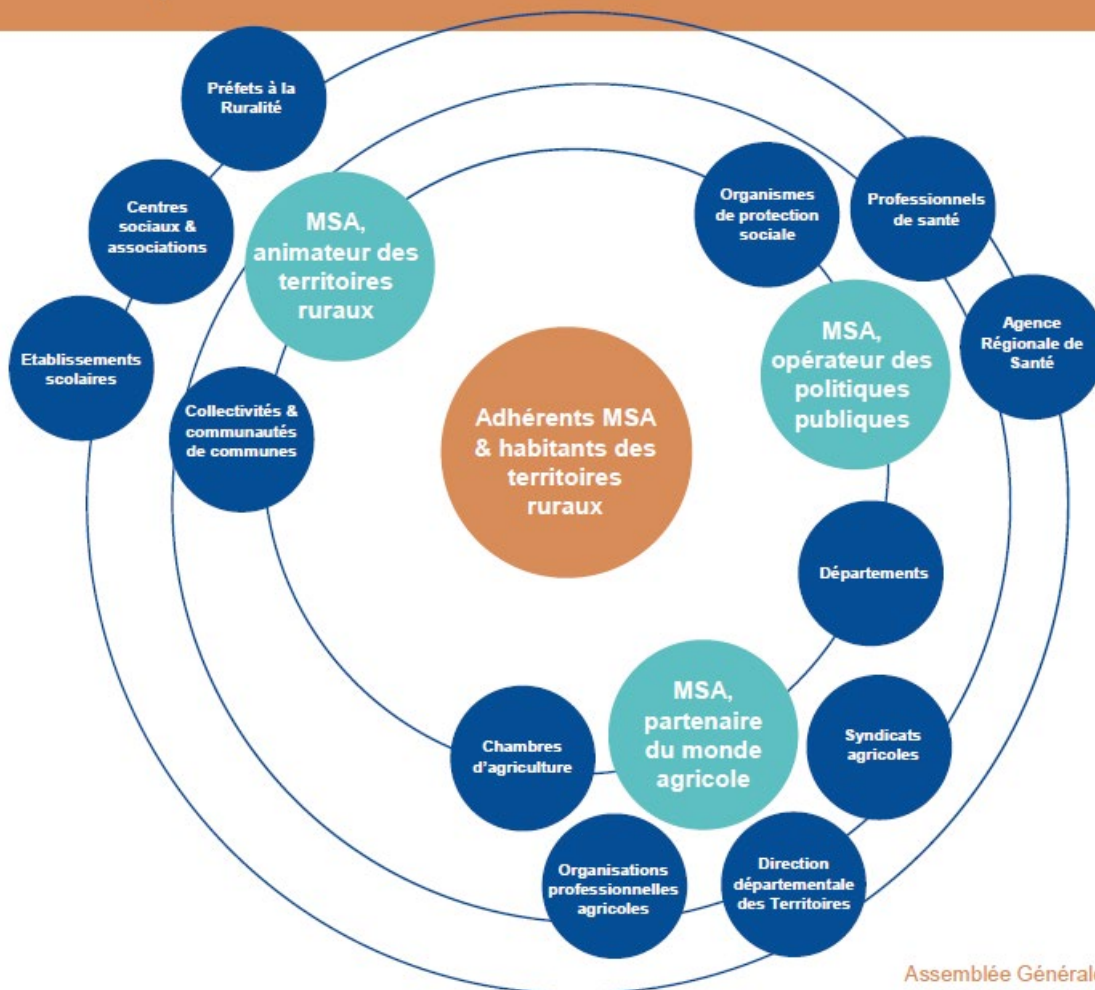
- **La création d'une Sécurité Sociale Alimentaire Locale en Savoie :**

La Caisse d'Allocation Familiale de la Savoie et la MSA ADN, avec le concours de l'association La Monnaie Autrement et en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Savoie, expérimentent une sécurité sociale alimentaire locale sur les communes des territoires des Bauges et de la Ravoire.

Le principe : une dotation mensuelle de 90 euros en monnaie locale numérique Elef'A, à dépenser en produits alimentaires exclusivement dans le réseau de producteurs et de distributeurs partenaires de la Monnaie Autrement.

480 personnes (436 allocataires CAF et 44 adhérents MSA) ont choisi de s'inscrire à l'expérimentation SSALSa durant un an, du 13 juin 2025 au 12 juin 2026.

La MSA Alpes Du Nord, avec vous dans l'écosystème



Assemblée Générale MSA Alpes du Nord

Thierry Girard remercie Monsieur Champarnaud pour la présentation de ce rapport d'activité qui retrace bien les nombreuses activités et la diversité des actions de la MSA Alpes du Nord.

TEMPS DE REPONSES AUX QUESTIONS DES DELEGUES

Un temps est consacré aux réponses aux questions qui ont été posées lors des inscriptions des délégués et qui sont en lien avec le rapport d'activité.

M. Girard laisse la parole à Mme Brenier, Sous-Directrice pour animer ce temps de questions/réponses.

Question de M. NEYROUD Bruno Collège 1, Le Sud Grésivaudan

M. suggère de ne pas envoyer en automatique les courriers pour les DRP avant la date limite, car M. a eu des remontés de la part des gestions comptables qui semblent être particulièrement agacés d'avoir des appels pour cela.

Réponse apportée par Matthieu Le Noan, Sous-Directeur

« Dans le cadre de la campagne annuelle de déclaration fiscale et sociale, la MSA collecte les revenus professionnels des exploitants. La récupération de ces revenus professionnels est essentielle puisqu'elle permet de prendre en compte ces revenus lors de l'émission annuelle de cotisations d'octobre.

Nous adressons donc des courriers et SMS de rappel aux exploitants n'ayant pas renseignés leurs revenus professionnels afin de les inviter à le faire. Je comprends de votre question que le cabinet comptable qui gère ces déclarations pour votre compte peut être particulièrement chargé sur cette période.

Toutefois, il serait certainement préjudiciable de ne plus adresser ces relances qui permettent de limiter le nombre de déclarations manquantes. »

Question de M. DUCHENE Michel Collège 1, Aix-Les-Bains

Regrette l'absence d'assistante sociale pendant les réunions de territoire.

Réponse apportée par Marc Masduraud, Sous-Directeur

« La présence des assistantes sociales est une possibilité lors des réunions de territoire. Elle n'est pas une obligation. Si l'ordre du jour ou un point particulier nécessite la présence d'un travailleur social lors d'une réunion de territoire, c'est possible.

Si cette présence n'est pas nécessaire, Matthieu Payer, animateur de l'échelon local, fait le relai. »

Question de LAZARETH Franck, Collège 2, Thonon-Les-Bains

« Pour les salariés saisonniers pluriactifs, comment définissez-vous le régime de rattachement (régime agricole/régime général) ? Qui en décide et sur la base de quels critères ? »

Réponse apportée par Matthieu Le Noan, Sous-Directeur

« Les règles d'affiliation des salariés pluriactifs sont régies par l'article L 171-3 du code de la sécurité sociale. Le texte pose le principe que les personnes qui exercent simultanément une

activité indépendante agricole et une activité indépendante non agricole sont affiliées dans le seul régime de leur activité la plus ancienne.

Les saisonniers sont l'exception à ce principe ; les saisonniers sont affiliés et cotisent simultanément aux régimes dont relèvent ces activités. »

Thierry Girard remercie tous les interlocuteurs pour ces éclairages.

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Il invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Le rapport d'activité 2024 est adopté à l'unanimité des membres délégués présents.

M. Girard remercie les délégués pour ce vote.

RESOLUTIONS FINANCIERES

Thierry Girard donne la parole à Mme Argoud, Directrice Comptable et Financière, pour la lecture des résolutions financières concernant les réserves de Santé Sécurité au Travail.

Décision relative à l'affectation des résultats

Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Alpes du Nord, réunie le 26 juin 2025 à Montmélian :

⇒ constate qu'au bilan au 1^{er} janvier 2024 figuraient au compte de réserves et de résultats suivants :

- réserve de Santé Sécurité au Travail : 661 842,26 €
- report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 972 746,70 €

soit un total de : 2 634 588,96 €

⇒ décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 929 204,64 euros, en y affectant un montant de 267 362,38 euros.

En conséquence, et compte tenu des dispositifs réglementaires en vigueur, le report à nouveau est diminué du même montant. Ce dernier est donc porté à 1 705 384,32 euros.

⇒ constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :

- réserve de Santé Sécurité au Travail : 929 204,64 €
- report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 705 384,32 €

soit un total de : 2 634 588,96 €

Thierry Girard remercie Anne-Laure Argoud pour cette présentation.

VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES

Aucune question n'est posée à ce sujet, M. Girard invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Les résolutions financières 2024 sont adoptées à l'unanimité des membres délégués présents.

Thierry Girard remercie les délégués pour ce vote.

RAPPORT MUTUALISTE 2024

M. Girard propose maintenant d'aborder la partie Vie Mutualiste.

La parole est donnée à Anne Gachet, Présidente de la Commission Vie Mutualiste.

« Mesdames, Messieurs les délégué(e)s,

Aujourd'hui avec cette Assemblée Générale Elective, nous débutons un nouveau mandat à l'issue de la période de vote écoulée.

Aujourd'hui, nous sommes mobilisés pour l'élection du nouveau Conseil d'Administration de notre caisse - exercice de démocratie depuis longtemps abandonné par le Régime Général.

Aujourd'hui, avec ce rapport mutualiste, je clos la dynamique mutualiste impulsée depuis 2020. Mais nous démarrons à présent une nouvelle dynamique mutualiste qui nous emmènera jusqu'en 2030, fin de notre mandat.

Les élections 2025 ont été des moments de grande mobilisation, 705 candidatures déposées pour les 3 collèges de nos trois départements et au final 397 délégués titulaires élus – 21 postes de plus qu'il y a cinq ans.

Une forte campagne de communication a d'ailleurs accompagné cet événement.

Certes, une fois de plus, nous avons dû faire preuve de force de persuasion pour construire ce réseau. Des zones blanches sont présentes sur nos départements. Nous avons donc devant nous la durée de ce nouveau mandat pour reconquérir ces territoires.

D'autres enseignements issus de ces élections avec quelques chiffres clés sur lesquels je souhaiterais que l'on s'arrête :

- Le renouvellement de nos délégués à hauteur de 65%, preuve en est, que la valeur du mutualisme est encore bien présente.
- Une moyenne d'âge à 54 ans – à peine plus qu'il y a cinq ans
- Le plus jeune de nos délégués a 20 ans, le plus âgé a 87 ans.
 - o 7 délégués inférieur ou égal à 25 ans soit 1.8 %
 - o 22 délégués entre 26 et 30 ans soit 5.6 %
 - o 46 délégués entre 31 et 40 ans soit 11.6 %
 - o 78 délégués entre 41 et 50 ans soit 19.6 %
 - o 118 délégués entre 51 et 60 ans soit 29.7 %
 - o 89 délégués entre 61 et 70 ans soit 22.4 %
 - o 37 délégués de plus de 70 ans soit 9.3 %
- Du travail à faire avec la parité, une parité homme/femme qui avance tout doucement en passant de 31% il y a 5 ans à 34% aujourd'hui. Dans cinq ans il nous faudra respecter cette parité, nous pouvons dès à présent travailler pour cela en allant chercher nos futures déléguées.

Aujourd'hui avec ce nouveau mandat, c'est une nouvelle dynamique qui va se mettre en place – nos 65 % de nouveaux élus vont découvrir la richesse des actions de la MSA, il nous faut construire cette dynamique tous ensemble.

Pour preuve, en 2024, près de 240 actions pour 9000 personnes concernées par des actions collectives sur les 12 territoires en Alpes du Nord.

Sur les cinq dernières années c'est près de 1000 actions pour près de 40 000 bénéficiaires.

Nous devons continuer dans cette dynamique et donner du sens à la mission de service public qui nous ait confiée = l'animation des territoires ruraux.

Pour mener à bien cette mission, nous devons nous appuyer sur notre réseau d'élus, nous avons besoin de vous tous.

Je souhaiterais mettre l'accent sur des actions d'envergure qui se sont mises en place en 2024 avec l'implication du réseau des élus :

- o Action de notoriété avec la pièce de théâtre « Un temps de cochon » à Cervens (74) qui a rassemblée une centaine de personnes – pièce abordant la thématique du risque suicidaire.
- o Action Rando Solidaire dans le cadre d'Octobre Rose à Chimilin (38), avec environ 80 randonneurs sur la matinée
- o Festi'âge à Aix les Bains (73), journée festive intergénérationnel proposant au grand public de découvrir notamment des ateliers prévention seniors portés par la MSA et ses partenaires.
- o Des actions de sensibilisation sur les addictions auprès d'une centaine de jeunes des lycées agricoles de La Motte Servolex et Contamines sur Arve

Un nouveau mandat, des nouveaux enjeux.

Vous allez prendre connaissance du fonctionnement de cet échelon local, des réunions vous seront proposées à l'automne pour mieux faire connaissance et aborder ensemble les multiples possibilités qui sont offertes pour animer vos territoires.

Nous reviendrons ensemble à cette occasion sur votre rôle de délégué de la MSA.

Le premier rôle du délégué, être des veilleurs.

Vous êtes les plus à même à être attentifs à ce qu'il se passe sur votre territoire.

Être des veilleurs c'est au quotidien porter attention aux adhérents de son territoire et prendre en compte les problématiques ou questionnement de ces adhérents en les faisant

remonter à votre caisse.

Cette notion de veille pourra prendre tout son sens si vous décidez de suivre la formation « Sentinelle » que votre caisse vous proposera. Être une sentinelle c'est savoir détecter les moments de crise suicidaire autour de vous et surtout savoir comment faire avec ces personnes qui expriment un fort sentiment de mal-être.

Vous pourrez aussi être des relais d'informations. Informations qui vous seront diffusées par plusieurs canaux :

- Les newsletters transmises régulièrement par notre service communication.
- La réception du BIMSA – magazine national consacré au réseau des élus
- Des réunions de territoires, où nous pourrions aborder ensemble des nouveautés législatives
- Une plate-forme de formation à distance qui vous permettra de mieux appréhender votre environnement d'élus MSA
- Une application vous permettant d'avoir toujours à portée de main, les actualités institutionnelles et la possibilité de communiquer avec votre réseau.

C'est tout au long de notre mandat que va se construire l'action mutualiste, c'est tout au long de ce mandat que nous avons besoin de vous.

Nouvellement élu ou réélu, vous devez prendre la main sur cette vie mutualiste, vous êtes force de proposition pour construire des actions sur les territoires, avec les Présidents de territoire et tous les délégués, votre animateur Matthieu Payer, les services de la MSA et bien sûr nos partenaires.

L'enjeu au cours de ce mandat est bien de vous mobiliser, vous qui constituez le réseau des délégués et asseoir notre présence sur les territoires d'Alpes du Nord.

Vous avez la capacité à détecter les besoins des adhérents, à agir pour répondre concrètement à leurs attentes et à être réactifs en cas de difficultés.

Vous avez la capacité à mobiliser le plus grand nombre d'adhérents autour des actions que vous engagez.

Je terminerai ce rapport mutualiste en remerciant tous les élus qui s'investissent déjà dans l'animation de nos territoires et la promotion de notre Institution et invite chacun à s'engager pour mettre en place, accompagner et assurer la réussite des actions développées par la MSA et le réseau des délégués.

Je vous remercie de votre attention. »

Thierry Girard remercie Anne Gachet pour son intervention.

RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Thierry Girard présente ensuite le rapport moral du Conseil d'Administration.

« Mesdames et messieurs les Délégués.

Je suis heureux de vous retrouver ce matin à Montmélian pour cette Assemblée Générale 2025

à la fois élective et statutaire. C'est un moment singulier et essentiel pour la MSA Alpes du Nord comme pour tout notre régime. Merci à vous Mme Santais pour votre accueil dans cette magnifique salle qu'il nous tardait de retrouver après les élections 2020 faites dans un contexte particulier.

Vous êtes tous ici parce que vous avez manifesté la volonté de vous investir pour les adhérents du régime de protection sociale du monde agricole et des territoires ruraux et je vous en remercie.

Mais je voudrais aussi rendre tout de suite hommage à elles et ceux qui pendant le dernier mandat et parfois depuis bien plus longtemps ont consacré leur temps, leur énergie, à la MSA. Je veux parler de notre Présidente Françoise Thévenas, tenue éloignée de nous pour des raisons de santé : nous avons une pensée pour toi Françoise. Mais je parle aussi de tous les administrateurs et de tous les délégués qui ont souhaité arrêter leur investissement ou qui n'ont pas été réélus. Je veux ici les remercier pour tout ce qu'ils ont apporté au régime pendant ces années.

En étant ici ce matin en tant que nouveaux délégués vous avez fait un choix, vous avez fait le choix de l'engagement, le choix de soutenir des valeurs essentielles au sein de notre société : la solidarité, la démocratie sociale et la responsabilité. Alors que les évolutions de la société et du climat font que nos bénéficiaires ont de plus en plus besoin de nous, nous allons pouvoir développer avec vous de nouvelles actions facilitant l'accès aux droits, d'accompagnement des situations difficiles et de développement des territoires ruraux.

Une de nos premières ambitions, comme nous l'avons fait ces dernières années va être d'avoir une organisation des instances de la MSA au premier rang desquelles figure le Conseil d'Administration, lisible et porteuse d'efficience. Pour ce faire nous commençons dès cette après-midi à procéder aux désignations essentielles et à partager avec vous des informations sur la MSA et ses services. Et nous effectuerons la répartition des rôles lors du prochain conseil d'administration la semaine prochaine en connaissance de cause après des temps de présentation pour les nouveaux élus. Cette ambition avait été contrariée il y a 5 ans par la crise du COVID et les règles qui avaient été mises en place autour des réunions. Nous avons rencontré alors des difficultés pour engager le travail avec les délégués et avons dû transformer ces contraintes en opportunité en développant de nouveaux modes de contact et de dialogue : formation de l'élu en ligne, webinaires thématiques, appli élus MSA ... Ces outils nous seront encore utiles pour cette nouvelle mandature.

J'ai noté dans les résultats des élections que de nombreux établissements scolaires étaient élus délégués. Je me félicite de cette tendance et des perspectives de partenariat que cela nous ouvre. En effet tant en matière de prévention des risques professionnels, de prévention santé que pour avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de notre sécurité sociale, il apparaît nécessaire de relancer les partenariats fructueux avec le monde de l'enseignement agricole,

notamment au travers de nos nombreux appels à projets.

Je voudrais maintenant aborder quatre sujets sur lesquels l'action de la MSA se démultiplie grâce à l'apport et au le soutien des délégués :

D'abord l'accompagnement autour des crises agricoles

Elles se multiplient et il n'est plus rare d'être confronté la même année à des perturbations météorologiques extrêmes : du gel tardif en avril et une sécheresse dès le mois de juin, il est même possible d'avoir essuyé de la grêle en mai. Nous mesurons bien à quel point il est compliqué de faire face à cette augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes. Lorsque cela se double d'une crise sanitaire animale, la situation des agriculteurs et de leurs salariés devient forcément très précaire. La MSA est au rendez-vous de ces enjeux, elle dispose d'outils et de moyens qui sont activés et qui complètent le rôle des pouvoirs publics, des collectivités ou des assurances. Votre apport en tant que délégué dans ce cas c'est de faire connaître ces dispositifs (plans de paiements, prises en charge de cotisation, aides au répit...) et d'aider les services de la MSA à détecter ceux qui en ont le plus besoin. Plusieurs actions de ce type ont ainsi été menées ces dernières années, la dernière en date au moment de la crise FCO en 2024. L'observatoire des fragilités agricoles que nous avons mis en place au sein de la MSA s'en enrichi d'un partage de données avec les services de l'Etat que nous n'avions jamais réussi à obtenir auparavant. Les travaux partenariaux en réponse aux sujets portés pendant les manifestations agricoles de fin 2023 et 2024 ont ainsi porté leurs fruits. Pour les situations les plus critiques, à l'instar des plus de 200 sentinelles qui ont été formées ces dernières années, le rôle des délégués c'est alors d'avertir directement le service social. Sur le sujet de la lutte contre le mal être en agriculture c'est une des avancées majeures que de s'être doté d'un maillage solide pour détecter et prendre en charge les situations critiques.

Le deuxième point c'est votre apport et notre action pour faire remonter les difficultés d'application réglementaire ou les besoins collectifs des adhérents ou des territoires.

Nous avons chaque année fait remonter à la CCMSA des motions visant à simplifier ou à préciser la réglementation de manière à améliorer et faciliter l'accès aux droits. Nous nous sommes ainsi impliqués sur le bénéfice du congé de paternité, ou les délais déclaratifs en TESA simplifié par exemple. Avec d'autres caisses de MSA nos demandes ont régulièrement été suivies et intégrées dans des ajustements communiqués par la CCMSA ou parfois même dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Cette année encore nous vous proposons plusieurs motions en cette fin d'Assemblée Générale

pour alerter les pouvoirs publics avant tout sur la négociation de la COG et les moyens dont nous devons nécessairement disposer pour rester le guichet unique de protection sociale du monde agricole et un acteur de proximité dans les territoires ruraux. Nous vous proposerons aussi d'alerter sur des mesures qui n'ont été prévues que pour le régime général et en demanderons une application équitable. Enfin en matière de prévention santé nous souhaitons élargir la sensibilisation au dépistage. Les remontées de terrain que vous pouvez effectuer à la faveur de vos contacts avec les bénéficiaires du régime sont précieuses, elles sont utilisées et constituent une des valeurs ajoutées du mutualisme agricole.

Tout au long du mandat et c'est mon troisième point, les élus MSA se sont mobilisés pour interpeller les parlementaires et les élus locaux sur les particularités positives de la protection sociale agricole et leur impact sur la profession et les territoires.

Cela s'est concrétisé dans une présence systématique aux congrès des maires des trois départements, et dans des rencontres régulières avec les élus d'influence ou encore les représentants de l'Etat, notamment les Préfets et les Sous-Préfets en charge des services publics de proximité ou des programmes de développement de la ruralité. Et malgré le renouvellement très fréquent de nos interlocuteurs nous avons patiemment poursuivi ce travail de conviction et de partage de nos enjeux et de nos ambitions. Nous assurons plusieurs fois par an des conférences de presse pour présenter l'actualité de la MSA et nous diffusons désormais une Newsletter « affaires publiques » directement destinée à nos élus d'influence. Le travail se poursuit cette année avec la mise en place d'un groupe spécifique d'élus avec lequel nous allons établir une relation particulière. C'est aussi pour compléter ce dispositif et capitaliser sur vos connexions que nous vous demanderons cette après-midi de partager un peu de votre carnet d'adresses avec la MSA. Notre enjeu majeur cette année sera d'accompagner la négociation de notre prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion. Si le temps est pour l'instant aux discussions entre la CCMSA et les administrations centrales, il faudra être prêts pour solliciter un relai politique au moment des arbitrages financiers.

Enfin dernier point à mettre en exergue car c'est une réelle force de notre institution : notre capacité d'innovation.

Vous l'avez vu dans le rapport d'activité, la MSA Alpes du Nord est une structure innovante. Grâce à votre vision des besoins sur les territoires elle a su proposer des réponses adaptées : cela a été le cas de Répit Bulle d'Air par exemple pour soutenir les aidants, aujourd'hui cette association a conventionné avec toutes les Caf de la région pour élargir son action, initialement centrée sur les personnes âgées en perte d'autonomie, vers les familles avec des enfants porteurs de handicap. En 2023 nous avons initialisé l'aide au Répit administratif : un dispositif qui

permet de financer le recours à un assistant administratif qui vient aider l'adhérent à mettre de l'ordre dans ses papiers et reprendre le fil de sa gestion. Cette démarche de remise du pied à l'étrier est vertueuse et potentiellement créatrice de droits car, avoir fait ses déclarations, établi sa comptabilité est le préalable pour dialoguer avec ses créanciers, faire des demandes d'échelonnement, et demander le bénéfice de prestations ou de prise en charge de cotisations. L'idée a été reprise en 2024 par la CCMSA et proposée à l'ensemble du réseau avec un financement national : belle reconnaissance de notre créativité en Alpes du Nord. Sur un autre champ et en vue de faciliter le recours aux soins, nous avons lancé et mis à la disposition des professionnels de santé un groupement d'employeurs pour faciliter la coordination des communautés pluri-professionnelles territoriales en santé et le recrutement des assistants médicaux. Enfin nous expérimentons avec la Caf et la monnaie locale de Chambéry une sécurité sociale de l'alimentation privilégiant les circuits courts et les magasins de producteurs locaux sur deux cantons de la Savoie. Par notre créativité collective et nos facultés d'innovation nous contribuons à inventer la sécurité sociale de demain. Et de quelle meilleure manière célébrer les 80 ans de la sécurité sociale cette année ?

La singularité de notre régime c'est cette combinaison d'élus de la MSA motivés et disponibles et des équipes administratives et de Direction impliquées et consciencieuses qui font que nous pouvons assumer non seulement tout ce qui nous est demandé mais aussi identifier et couvrir par nos actions les besoins spécifiques de notre population, de notre agriculture et de nos territoires alpins. Je sais, et je vous en remercie, que le nouveau Conseil d'Administration pourra compter sur vous pour ces cinq prochaines années.

Je vous remercie de votre attention. »

REPONSES AUX QUESTIONS DES DELEGUES

Question de M. PIAT Laurent, Collège 2, Le Sud Grésivaudan

« Dans le cadre de motiver et mobiliser les délégués MSA pour les différentes actions et animations sur les territoires, je propose qu'ils puissent obtenir plus de vacations. Le fait qu'ils soient obligés de poser des RTT ou voir même des jours de congés, est un frein évident. Cela pourrait-il être soumis à un prochain Conseil d'Administration ? »

Réponse apportée par Thierry Girard :

“ Les délégués exercent leur fonction à titre bénévole. Ils sont toutefois dédommagés des frais de déplacement engendrés par leurs participations aux réunions qui s'effectuent dans le cadre de leur mandat et lorsqu'ils sont chargés d'une mission particulière de représentation de la MSA, sur décision du conseil d'administration, ils sont remboursés et indemnisés dans les conditions définies pour les membres du conseil d'administration. Par

rapport à la question de M. Piat, si les interventions des délégués actifs du 2ème collège s'effectuent sur un jour et des horaires habituellement travaillés, la MSA rembourse à l'employeur les salaires et charges afférents à l'occasion de 2 évènements spécifiques : l'assemblée générale de la MSA (comme aujourd'hui) et la participation au forum des territoires. Quant aux questions liées à l'obligation de poser des jours de RTT ou de congé, il s'agit là d'un sujet à voir entre le salarié et son employeur".

VOTE DU RAPPORT MORAL

Le 1^{er} Vice-Président sortant invite désormais chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Le rapport moral 2024 est adopté à l'unanimité des membres délégués présents.

M. Girard remercie les délégués pour ce vote.

Puis, il poursuit ;

« Le Conseil d'Administration a souhaité présenter à l'Assemblée Générale trois motions qui déclinent des sujets de préoccupation de l'année écoulée et particulièrement notre souci de simplifier la vie des agriculteurs et de faciliter l'accès aux droits des ressortissants de notre régime. »

PRESENTATION DE LA 1ERE MOTION

Motion n° 1 relative à la prochaine convention d'objectifs et de gestion - COG

“La négociation de la future COG 2026-2030 entre la CCMSA et l'Etat constitue un enjeu stratégique majeur pour notre régime agricole de protection sociale. Elle déterminera les grandes priorités à mettre en œuvre ainsi que les moyens mobilisés afin de moderniser notre régime et en améliorer la performance.

Si la COG offre un cadre structurant pour la conduite des politiques publiques, son efficacité repose avant tout sur l'adéquation entre les objectifs fixés et les ressources allouées. Cette condition est essentielle pour garantir la qualité du service rendu. Dans un contexte où les besoins d'accompagnement s'intensifient, la concrétisation des ambitions portées par la future COG dépendra étroitement de la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers. Les tensions persistantes dans le monde agricole, exprimées notamment à travers les récentes mobilisations, rappellent l'ampleur des attentes à l'égard du service public de protection sociale. Faute de ressources suffisantes, les caisses locales se voient contraintes de hiérarchiser des missions toutes essentielles, au risque d'altérer leur capacité à répondre avec réactivité et équité aux besoins des populations rurales. Ainsi alors que nous faisons le constat que les besoins augmentent, il apparaît légitime de demander un accroissement des moyens.

C'est donc pour cela que nous attirons l'attention des pouvoirs publics sur les moyens alloués au réseau des MSA pour lui permettre de poursuivre sa mission d'intérêt général, de proposer des services adaptés aux besoins des adhérents et, plus largement, de répondre aux attentes des territoires”.

VOTE DE LA PREMIERE MOTION

La motion relative à la prochaine convention d'objectifs et de gestion – COG est adoptée à l'unanimité des membres délégués présents.

PRESENTATION DE LA 2EME MOTION :

“Le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez les hommes (25% des cancers dans la population masculine). Il touche, chaque année en France, près de 60000 personnes et est à l'origine de 8000 décès. Il n'entre pas dans la politique publique de dépistage organisé des cancers (limité aux cancers du sein, du col de l'utérus et colo-rectal).

Ainsi, il est demandé que le réseau des MSA s'engage significativement auprès des professionnels de santé dans la prévention de ce cancer en préconisant un dosage du taux de PSA pour tous les hommes à l'âge de 50 ans permettant ainsi d'initier un suivi régulier”.

VOTE DE LA DEUXIEME MOTION SUR PROPOSITION DE M. OMNES

La motion sur proposition de M. Omnes est adoptée à l'unanimité des membres délégués présents.

PRESENTATION DE LA 3EME MOTION :

Motion n° 3 relative aux dispositifs financiers pour le maintien en emploi des travailleurs agricoles :

“Dans un contexte de recul de l'âge de départ à la retraite, les travailleurs agricoles sont exposés à de l'usure professionnelle et/ou à des accidents de la vie, rendant impossible la tenue de leur poste de travail et nécessitant un accompagnement de la MSA pour rester en emploi.

Une politique de prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi (PDP-MEE) des adhérents de la MSA, ambitieuse et appuyée par des dispositifs financiers suffisants et cohérents avec le régime général est indispensable.

Pour un égal accès de tous les travailleurs aux dispositifs de PDP-MEE des organismes de Sécurité Sociale, il est demandé que les ressortissants MSA, entreprises et travailleurs, puissent :

- Disposer, dans un contexte d'arrêt du dispositif IncluProFormation et en complément de leur compte personnel de formation, d'appuis financiers de la MSA pour la réalisation de bilans de compétences et d'actions de remobilisation en cohérence avec les aides mises en place par la Carsat ;*
- Bénéficier des aides du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) crée par la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale 2023 pour le seul régime général : aides au financement d'équipements, de formation, d'actions de sensibilisation aux risques professionnels, aménagement de postes de travail”.*

VOTE DE LA TROISIEME MOTION

La motion relative aux dispositifs financiers pour le maintien en emploi des travailleurs agricoles est adoptée l'unanimité des membres délégués présents.

3-Proclamation des Résultats

Proclamation des résultats du Conseil d'Administration

M. Champarnaud et Thierry Girard proclament la composition du Conseil d'Administration de la Caisse de MSA Alpes du Nord.

Sont élus pour le Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord : *(les personnes physiques, c'est-à-dire le nom des mandataires des personnes morales).*

	1er collègue	2ème collègue	3ème collègue
Isère	DURAND Guy GACHET Anne REBUFFET Jacqueline	FUZAT Anne DECOUX Edmond PIAT Laurent BATAULT Vincent	PORTAZ Jean-Marc CROZAT Jérôme
Savoie	DINEZ Cécile FECHOZ-CHRISTOPHE René VIOLENT Colette	DUCLOS Joël GIRARD Thierry COIGNARD François CŒUR Yves	SALOMON Lydie PACCARD Daniel
Haute-Savoie	BIDAL Jean-Luc MELENDEZ Flavie PERNET-COUDRIER André	GUIGNARDAT Jean-Paul GRADELET Claude JOIGNEAULT Marc CENA François	MONDOU Jean-Baptiste GARCIN Hervé
UDAF (désignation)			
Isère	BLANC-MATHIEU Antoinette		
Savoie	BLANC-GONNET Mireille		
Haute-Savoie	DAVID Gaëlle		

Les résultats présentés ci-dessus seront affichés sur les 3 sites de la MSA Alpes du Nord, également sur le site Internet de la Caisse, mais aussi auprès de chaque Préfecture de notre territoire. Une communication sera également faite en direction du préfet de Région.

Au nom des délégués, le 1^{er} Vice-Président sortant Thierry Girard félicite chaleureusement les nouveaux administrateurs qui auront la tâche de représenter les délégués au sein du Conseil

d'Administration.

Il convoque ensuite le prochain Conseil d'Administration pour le jour même, vendredi 26 juin 2025 à 14 H 00 toujours à l'espace François Mitterrand à Montmélian au cours duquel il sera procédé à l'élection de la nouvelle Présidence.

Les convocations ont été remises aux nouveaux administrateurs en fin d'Assemblée Générale.

Clôture de l'Assemblée Générale

Le 1^{er} Vice-Président clôt cette matinée avec les propos ci-après :

« Il m'appartient, maintenant, de conclure notre Assemblée Générale.

Je tiens à vous remercier chaleureusement en mon nom et celui du Conseil d'Administration pour votre participation et votre écoute.

Un formulaire pour recueillir votre avis sur l'Assemblée Générale est à votre disposition dans votre pochette. Je vous invite à répondre et à déposer votre bulletin complété dans l'urne prévue à cet effet à la sortie de la salle.

Je souhaite par ailleurs remercier très sincèrement l'équipe de direction et tous les salariés de notre MSA, celles et ceux que l'on voit mais aussi celles et ceux que l'on ne voit pas mais qui se sont mobilisés voire dévoués pour apporter leur contribution à la réussite de cette Assemblée Générale.

Je vous invite à partager le déjeuner autour d'un buffet convivial dans la salle savoyarde, au 1^{er} étage.

Je donne rendez-vous à 14h00 aux membres du conseil d'administration dans la salle Granier (au rez-de-chaussée)

A 14h30 à tous les autres délégués dans la salle de restauration, au 1^{er} étage.

Et rendez-vous pour tout le monde à 16h30 autour d'un verre de l'amitié et pour une prise de parole du nouveau ou de la nouvelle Président(e) dans la salle de restauration au 1^{er} étage.

Bon appétit à toutes et à tous ».

Le 1^{er} Vice-Président déclare l'Assemblée Générale close à 12h30.

**Le Secrétaire de Séance,
Fabien CHAMPARNAUD**



**Le 1^{er} Vice-Président,
Thierry GIRARD**

